

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil d'administration du CCAS du 26 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250326-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

In fine ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2024 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière du CCAS.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250326-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Sommaire

Introduction - Contexte national pour 2025.....	4
I. Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2019-2024	
a) Les charges de fonctionnement	5-6
b) Les produits de fonctionnement	7
II. Focus sur les résultats 2024	8
III. Les grandes orientations pour 2025	
3.1 Section de fonctionnement.....	8
a) Les dépenses.....	8
b) Les recettes.....	8
3.2 Section d'investissement.....	9
IV. Conclusion.....	10

Introduction - Contexte national pour 2025

Niveau macroéconomique

La croissance mondiale en 2025 serait sur un rythme moins dynamique que prévu mais resterait à un bon niveau, similaire à 2024. Les prévisions de différents organismes, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025.

Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, bien qu'insuffisante à court et à moyen terme selon elle. L'institution financière prévoit une croissance du PIB mondial d'environ 3 % en 2025.

Quant à l'inflation, elle sera moins forte qu'en 2024. En effet, la banque centrale européenne (BCE) prévoit un retour de l'inflation dans la zone euros à 2 % d'ici fin 2025.

Enfin, au regard de l'actualité avec les différents conflits au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, les effets sur l'économie mondiale sont inévitables et seront sans doute observés en 2025. Les changements récents aux États-Unis pourraient également avoir des effets sur l'économie mondiale et notamment sur la zone euro.

Niveau National

L'économie française devrait connaître une croissance de PIB de 1,2 % en 2025. Une reprise serait donc attendue en 2025 selon les prévisions de la Banque centrale européenne (BCE)

L'inflation est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE dans l'objectif d'une relance de l'économie française.

Enfin, le taux d'endettement de la France devrait atteindre les 112,9 % du PIB en 2024.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience dans un contexte international peu favorable ces dernières années. Pour autant, la progression du pouvoir d'achat des ménages n'est pas garantie pour l'année à venir compte-tenu des annonces récentes du Gouvernement et sur le projet de loi de finances, notamment au sujet de la dette abyssale du pays (3228 milliards d'euros). Ce contexte laisse entrevoir des effets sur les ménages, les entreprises et les collectivités.

Taux de chômage

Au quatrième trimestre 2024, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) a diminué de 63 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,3 millions de personnes.

Le taux de chômage est quasi stable (-0,1 point) à 7,3 % de la population active et retrouve son niveau du deuxième trimestre 2024. Il demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1 % au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,2 points).

I - Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2019 – 2024

Précision méthodologique : les données 2024 sont des données provisoires étant donné que le compte financier unique n'est pas voté. Les montants sont exprimés en K€.

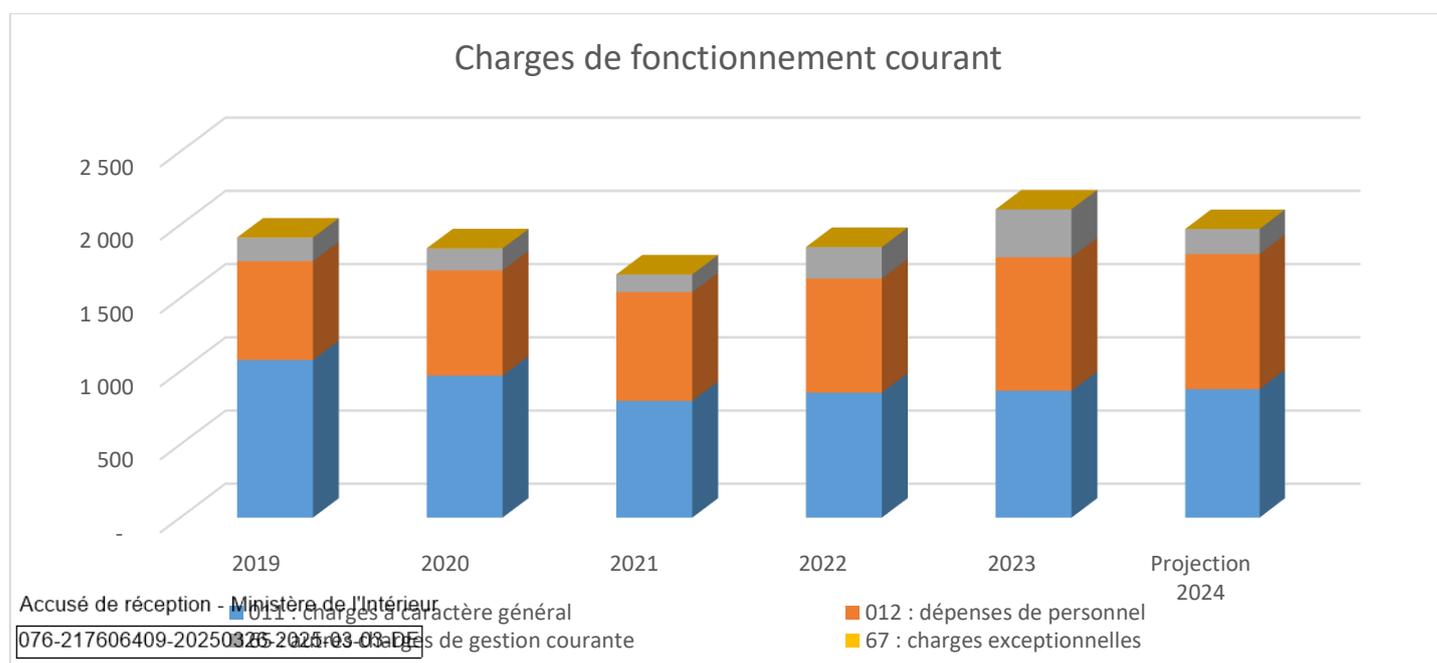
Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

a) Les charges de fonctionnement

Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le service d'aide à domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie Marguerite Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation des usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations). Ainsi les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2^e fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les inscriptions budgétaires s'en trouvent également augmentées. Les agents du service d'aide à domicile et de la résidence ont conservé leur contrat avec le CCAS et sont rattachés aux budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal

En montants (K€)

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024	Évolution 2019/2024
011 : charges à caractère général	1 077	970	798	854	867	878	-18,48%
012 : dépenses de personnel	675	720	742	779	912	923	36,74%
65 : autres charges de gestion courante	161	148	121	215	327	170	5,59%
S/total charges fonctionnement courant	1 913	1 838	1 661	1 848	2 106	1 971	3,03%
67 : charges exceptionnelles	1	2	1	1	-	1	0,00%
Total général charges de fonctionnement	1 914	1 840	1 662	1 849	2 106	1 972	3,03%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606409-20250325-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Globalement les charges de fonctionnement sont stables depuis 2019.

Quant aux charges de personnel, la progression entre 2023 et 2024 est sous la moyenne des 5 dernières années, soit +1,2%, et ce malgré les mesures prises par l'Etat non compensées, à savoir :

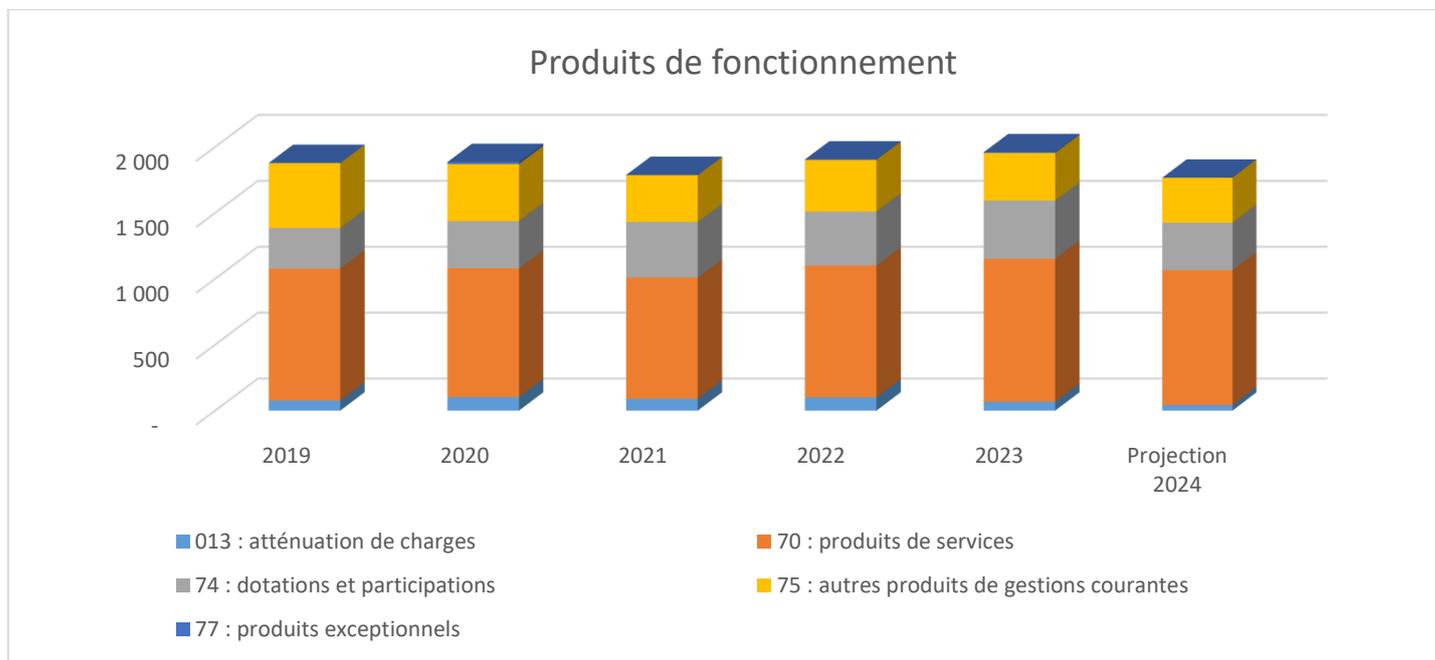
- Attribution de 5 points d'indice à partir de janvier 2024
- Augmentation du SMIC en janvier 2024 +1.13 % puis en novembre 2024 de 2 %

En 2024, les diverses activités du CCAS (banquets, colis de fin d'année, voyages...) ont été reconduites à l'identique de 2023.

b) Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024	évolution 2019/2024
013 : atténuation de charges	76	103	90	101	67	43	-43,42%
70 : produits de services	1 001	977	919	999	1 085	1 023	2,20%
74 : dotations et participations	308	358	422	410	441	359	16,56%
75 : autres produits de gestions courantes	493	432	355	392	361	342	-30,63%
S/total produits de fonctionnement courant	1 878	1 870	1 786	1 902	1 954	1 767	-5,91%
77 : produits exceptionnels	1	16	2	3	6	-	-100,00%
Total général produits de fonctionnement	1 879	1 886	1 788	1 905	1 960	1 767	-5,96%



Les recettes de fonctionnement sont relativement stables depuis 2019, même si on peut noter sur le chapitre 75 une baisse entre 2023 et 2024. Celle-ci se justifie par la nécessité de réaliser des travaux dans certains logements de la Résidence autonomie afin de les re-proposer à la location.

La Résidence autonomie va connaître à partir de 2025 d'importants travaux nécessaires pour la mise aux normes du bâtiment (remplacement de l'alarme incendie), des logements (réfection des salles de bain) et pour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217806409-20250526-1025106-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

lui assurer une attractivité (réfection de la salle de restauration et création d'un atelier de cuisine) ; attractivité perdue par l'absence d'investissements réguliers et d'anticipation pour proposer des prestations en lien avec les standards d'aujourd'hui.

Pour mémoire, le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie.

II – Focus sur le résultat provisoire de l'exercice 2024 du budget principal et annexes du CCAS

Résultat 2024 du budget principal du CCAS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES)	1 845 251,81 €	10 360,45 €
RECETTES	1 768 628,20 €	17 239,08 €
RESULTAT BRUT	-76 623,61 €	6 878,63 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	130 521,48 €	- €
RESULTAT NET 2024	-207 145,09 €	6 878,63 €
RESULTAT N-1	117 356,12 €	25 800,62 €
RAR investissement 2023 (Dépenses - Recettes)		20 541,40 €
RESULTAT REPRIS AU BP 2025	-89 788,97 €	32 679,25 €

Résultat 2024 budget annexe de la résidence autonomie Marguerite THIBERT

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	453 224,72 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS PRINCIPAL CCAS)	370 852,72 €
RESULTAT BRUT	-82 372,00 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	82 372,00 €
RESULTAT NET 2024	0,00 €

Résultat 2024 Budget annexe du service aide à domicile

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	485 982,48 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS PRINCIPAL CCAS)	437 833,00 €
RESULTAT BRUT	-48 149,48 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	48 149,48 €
RESULTAT NET 2024	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250326-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

III – Les grandes orientations pour 2025

Budget principal du CCAS

3.1 Section de fonctionnement

a) Les dépenses

Charges à caractère général

Ce chapitre sera relativement stable par rapport au budget 2024 (+1,23%).

Outre les dispositifs existants (banquet, colis...), il est prévu en 2025, tout comme en 2024, l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi qu'une sortie pour les seniors. Globalement, le guide sénior sera reconduit avec son panel d'activités et de sorties très appréciées.

Charges de personnel

Ce chapitre augmentera légèrement en 2025 de par la mutation d'un agent communal en charge de la médiation seniors, compensée par la subvention de la Ville (compensation de la dépense), le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et l'augmentation des cotisations retraites et URSSAF annoncées par l'Etat et non compensées.

Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de solidarité logement) gérés par le Département de la Seine-Maritime, la FAJ (Fonds d'aides aux jeunes) quant à lui géré par la Métropole Rouen Normandie.

La participation au Contrat local de Santé pour le territoire elbeuvien sera pris en charge sur ce chapitre.

De même, sur ce chapitre, la CCAS renouvelle sa participation au Programme de Réussite Educative. Porté par la Ville d'Elbeuf, ce dispositif de soutien aux enfants en difficultés scolaires et résidents en zone d'éducation prioritaire, était auparavant pris en charge intégralement par le CCAS d'Elbeuf et l'Etat dans le cadre d'une dérogation au dispositif. La poursuite du dispositif pour Saint-Pierre-lès-Elbeuf, donc hors zone d'éducation prioritaire, est conditionné à partir de 2025 la participation des CCAS partenaires. Cette participation de 4 250 € est donc essentielle pour permettre aux jeunes Saint-Pierrais de bénéficier des prises en charge (pédopsychiatre, soutien scolaire, orthophoniste,...). Actuellement, on dénombre 5 parcours en cours.

Ce chapitre devrait s'élever à environ 303 000 €

Globalement, les prévisions des dépenses de fonctionnement se situeront à environ 2 200 000 €

b) Les recettes

Pour le BP 2025, les recettes de fonctionnement seront composées de la subvention d'équilibre de la Ville d'un montant de 590 0000 €, mais également des recettes des loyers de la Résidence autonomie et des prestations associées.

Les recettes du budget principal comprennent aussi les crédits nécessaires aux refacturations avec les budgets annexes notamment les charges de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250326-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

3.2 Section d'investissement

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2025 seront liées au renouvellement de divers mobiliers de la résidence autonomie ainsi que de la salle de restauration. En effet, après le jardin et divers achats d'équipements, dans le cadre du projet de rénovation des logements et des parties communes, la salle de restauration et la cuisine vont bénéficier de travaux de réaménagement et d'équipement, d'embellissement et d'ergonomie.

Ces dépenses seront essentiellement financées par le report excédentaire de cette section. A ce stade, il n'est pas prévu d'emprunt pour financer ces investissements.

Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)

Il est prévu une activité similaire à 2024 avec un volume d'environ 15 000 heures de services rendus et de facturation mensuelle pour 2025. Ainsi, la prévision s'élèverait à 360 000 € pour 2025.

La mise à disposition de dispositif de téléalarme représente un service complémentaire et une recette du service à hauteur de 20 000 € pour une centaine d'abonnés.

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

La Résidence Marguerite Thibert bénéficie du soutien du Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions permettant de conserver l'autonomie des résidents.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), les actions et les animations au sein de la résidence seront maintenues et renforcées de manière cohérente avec le futur projet d'établissement.

Enfin, la restauration municipale de la Ville élabore toujours des repas pour les résidents qui le souhaitent.

La mise en œuvre des travaux de réfection et de mise aux normes des logements aura une incidence sur la redevance versée au bailleur Habitat 76 afin d'amortir le coût de cette opération, pour un montant total de 1,6 M€. Relativement faible en 2024, elle sera plus conséquente à partir de 2026. Pour autant, ces travaux ne peuvent attendre par respect des résidents actuels et futurs, et pour leur confort de vie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250326-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

IV – Conclusion

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a défini les objectifs ci-dessous selon quatre grands domaines de compétence que sont les solidarités, les actions à destination des aînés, des familles, des jeunes, le handicap et le logement.

Solidarités

Affirmation du Centre Communal d'Action Sociale pour coordonner l'action sociale de proximité auprès des familles.

Accompagner et orienter les personnes pour le recours et l'accès aux droits (santé, logement, prestations sociales)

Poursuivre le lien social créé avec les bénéficiaires de Coup de Pouce (Banque Alimentaire et services) notamment sous de l'angle de la réinsertion professionnelle et l'estime de soi (ateliers, dressing collectif, bénévolat,...).

Participation au Contrat Local de Santé et au Programme de Réussite Educative.

Aînés

Maintien et renforcement du partenariat avec l'ADMR afin de proposer des ateliers de prévention à destination de nos aînés.

Organisation d'une sortie supplémentaire, maintien du voyage, du banquet ou du colis de Noël, au choix pour les aînés.

Lutte contre l'isolement des personnes à domicile, âgées, dépendantes, ou en situation de handicap en concertation avec les résidents, agents et partenaires et soutien aux aidants familiaux, permanence des élus.

Favoriser le maintien du lien social par des activités de loisirs adaptées, favoriser les actions de mixité et de sensibilisation aux problématiques de santé.

Rendre attractive la Résidence autonomie pour lui assurer une occupation optimale et pour garantir aux résidents un confort de vie adapté au grand âge.

Le Handicap

Développer et renforcer l'inclusion partout où c'est possible et le partenariat avec les structures qui sont sur notre ville, notamment l'Association du Pré de la Bataille.

Participation à la semaine du handicap et de l'inclusion, construction de la Ville inclusive.

Logement

Accompagner et responsabiliser les personnes dans leurs démarches auprès des bailleurs pour l'accès et le maintien dans le logement.

Travailler en partenariat avec les bailleurs et les locataires pour l'aménagement, les travaux de réhabilitation et l'animation des résidences.

Maintenir une attention particulière dans le cadre de la gestion en flux des logements réservataires favorisant la mixité et les parcours résidentiels à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Poursuivre le travail engagé sur l'habitat dégradé, notamment dans le cadre du permis de louer.

Poursuivre le travail avec la Métropole Rouen Normandie sur la vacance des logements privés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Mettre à disposition un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales, en partenariat avec l'Etat et l'Œuvre Normande des Mères.

Réception par le préfet : 07/04/2025